BULLETIN D'INFORMATIONS FORESTIÈRES N° 97 - Année 2017

BOIS ET FORETS de Poitou-Charentes

CNPF
CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE
NOUVELLE-AQUITAINE

Ce numéro contient encarté le programme des réunions forestières de Poitou-Charentes pour 2018.

La forêt a besoin des champignons

Technique

Un trait de peinture pour faciliter le repérage des arbres d'avenir..... 2

Economique

L'intervention d'un gestionnaire forestier est un investissement nécessaire..... 3

Environnement

La forêt a besoin des champignons..... 4/5

Juridique

Une demande préalable est maintenant exigée avant tout premier boisement..... 6

Actualités

Nouvelles aides du Conseil Régional..... 7

Essences

Les essences locales sont déjà impactées par le changement climatique..... 8/9

Interview

Le Gestionnaire Forestier Professionnel, un prestataire qualifié au service des sylviculteurs..... 10

@

Retrouvez tous nos articles sur le site

www.cnpf.fr/nouvelle-aquitaine

3 numéros par an

Un trait de peinture pour faciliter le repérage des arbres d'avenir

De plus d'un millier à quelques centaines d'arbres, un peuplement forestier évolue énormément au cours de sa vie. Tout le travail du sylviculteur, consiste à choisir et à choyer les arbres qui formeront le peuplement final. La désignation précoce de ces tiges est nécessaire. Elle identifie clairement les arbres au profit desquels il faut intervenir pour les tailles de formation, les élagages et les éclaircies. Les arbres désignés doivent être de qualité et avoir un bon potentiel de croissance. Les critères de choix portent sur la rectitude du tronc, la largeur et l'équilibre du houppier, l'absence de défauts au niveau du fût et un bon état sanitaire. Bien sûr l'arbre parfait n'existe pas, aussi il faut composer avec tous ces critères et trouver le meilleur compromis en fonction du peuplement et de la station. On cherche ainsi à obtenir une répartition homogène des brins sur l'ensemble de la parcelle.

Une peinture appliquée sur un tronc débarrassé des mousses et lichens peut rester visible plusieurs années.

Avant de commencer le marquage, il faut connaître le nombre d'arbres à sélectionner. On désigne 60 à 150 tiges à l'hectare pour les feuillus et 150 à 300 tiges à l'hectare pour les résineux. Si dans une plantation, il est aisé de se repérer puisqu'il suffit de travailler sur deux lignes en même temps, par contre en peuplement naturel on peut vite tourner en rond. Le plus simple est de débuter en limite de la parcelle et de parcourir une bande d'une quinzaine de mètres de largeur. On appelle cela la virée. Au retour on se repère sur les arbres déjà désignés pour éviter les oublis. Les tiges d'avenir sont marquées d'un cercle d'une couleur très visible. Les peintures en bombe « longue durée » doivent être appliquées sur une écorce propre et sèche pour une bonne tenue sur le tronc. Lors des opérations sylvicoles suivantes, le repérage des arbres s'en trouve facilité.

Isabelle Barranger

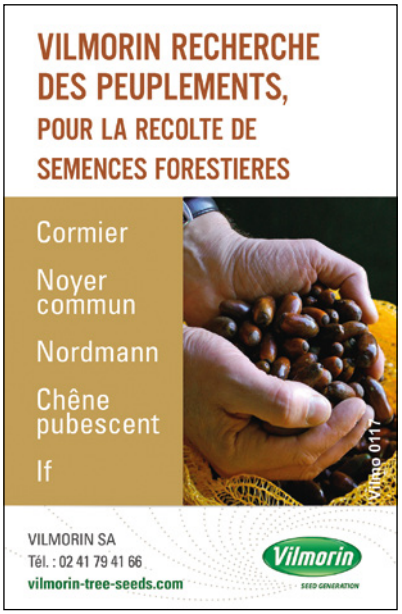

L'intervention d'un gestionnaire forestier est un investissement nécessaire

De nombreux prestataires peuvent accompagner le sylviculteur dans la gestion de sa forêt : les experts, les coopératives ou encore les techniciens forestiers indépendants.

Les prix de ces interventions sont établis hors taxes. Ils sont très variables en fonction de la taille des parcelles à traiter, de leur accessibilité, des démarches administratives à réaliser, notamment lorsque le chantier se situe dans un périmètre de protection ou au sein d'un zonage environnemental…

Pour la rédaction d'un plan simple de gestion, les prix varient de 15 à 50 €/ha en fonction de la surface, de la diversité des peuplements. Ils peuvent atteindre exceptionnellement 80 €/ha dans les situations les plus complexes.

Une éclaircie s'accompagne de l'ouverture de cloisonnements.

Dans les peuplements feuillus, le marquage des éclaircies est l'opération technique pour laquelle l'accompagnement d'un professionnel est essentiel. Il s'agit de marquer les cloisonnements d'exploitation et de désigner les arbres les plus beaux qui font l'avenir du peuplement. Ces opérations seront facturées entre 100 et 200 €/ha pour la première éclaircie et de 80 à 125 €/ha pour les passages ultérieurs.

Pour la commercialisation des bois, le professionnel organise des ventes par appel d'offre. Les exploitants sont ainsi mis en concurrence et la meilleure proposition est alors retenue. Le prestataire estime la coupe, assure la mise en vente, la réalisation des différentes démarches administratives, la rédaction du contrat de vente et le suivi de l'exploitation des bois et les modalités sécurisées du règlement. Sa rémunération correspond souvent à un pourcentage du prix de vente compris entre 6 et 8 %.

Concernant la réalisation des reboisements et de leurs entretiens, le professionnel apporte les conseils sur les choix techniques. Il se charge de trouver les entrepreneurs correspondant aux opérations programmées. Cette maîtrise d'œuvre est rémunérée soit en fonction d'un pourcentage du coût des travaux qui varie entre 7 et 12 %, soit en fonction d'un forfait à l'hectare. Ce dernier est compris entre 120 et 150 €/ha pour les travaux de reboisement et entre 30 et 50 €/ha pour les entretiens.

Lors d'une transaction ou d'une succession, il est important de connaître la valeur d'une forêt. Les professionnels peuvent réaliser une estimation facturée au temps passé avec un tarif journalier compris entre 450 et 600 €/jour, ou selon un tarif à l'hectare qui varie en fonction de l'expertise demandée (du simple avis jusqu'à l'inventaire complet pied à pied des arbres) de 15 à 180 €/ha.

Il est a noté que, pour leurs clients réguliers, le conseil est souvent offert dans le cadre du suivi de gestion de la propriété.

David Lenoir

La forêt a besoin

Les amateurs de champignons ne s'intéressent souvent qu'à la partie aérienne de ces espèces. Maintes fois photographiées dans tous les guides mycologiques, elles terminent souvent dans nos assiettes, du moins pour celles qui sont comestibles. Cependant, cèpes, girolles, trompettes de la mort, rosés des prés ne sont que les « fleurs » de ces organismes, appelées carpophores par les mycologues. Les champignons sont en réalité constitués d'un vaste réseau de filaments souterrains, dénommé mycélium, qui représente la majorité de la biomasse présente dans un sol forestier. Mis bout à bout, ces filaments contenus dans un mètre cube de sol pourraient mesurer plusieurs milliers de kilomètres. Cet univers est encore largement inconnu des scientifiques, puisqu'une grande partie des multiples espèces n'a pas encore été identifiée. A présent, on sait que les champignons jouent un rôle très important dans la vie des plantes, et en particulier des arbres qui pourraient difficilement se passer d'eux.

Ni animaux, ni végétaux, les champignons ont été classés par les scientifiques dans une catégorie spécifique : le règne fongique. Leur diversité est immense. Elle s'étend des levures responsables des fermentations à l'origine de la pénicilline, de la bière, du vin ou du yaourt, jusqu'aux cèpes qui émergent dans les feuilles mortes à l'automne.

En forêt, on peut les classer en trois groupes :

• Les parasites attaquent les arbres vivants, souvent préalablement affaiblis ou blessés. L'armillaire qui se nourrit de racines ou les rouilles qui nécrosent les feuilles en font partie.

• Les décomposeurs ou saprotrophes digèrent le bois mort ou les feuilles de la litière et accélèrent le retour au sol de la matière organique. Ce groupe comprend notamment les amadouviers, qui se développent sur les arbres sénescents ou morts.

• Les champignons mycorhiziens, quant à eux vivent, en symbiose avec les arbres en étroit contact avec leurs racines. La plupart des champignons comestibles, dont les bolets, appartiennent à ce groupe. Les racines d'un chêne peuvent héberger jusqu'à 200 espèces différentes de mycorhiziens.

Cette dernière catégorie mérite toute l'attention du forestier. Entre le champignon et l'arbre c'est du donnant-donnant : les mycorhizes, incapables de fabriquer des sucres par photosynthèse, prélèvent jusqu'à 20% de la production de l'arbre à travers ses racines. En échange elles peuvent lui fournir presque la moitié des minéraux nécessaires à sa croissance. Elles

INTERNATIONAL PAPER

COMPTOIR DES BOIS DE RIVE
LE PARTENAIRE DE VOS FORÊTS
DEPUIS 2000

⇨ Achat de bois
⇨ Exploitation Forestière
⇨ Aide et Conseil aux propriétaires
⇨ Valorisation des produits forestiers

Vos contacts locaux :

Secteur Vienne
32, rue de la Caronnière
ZA du Planty
86300 CHAUVIGNY
05.49.42.94.57

Secteur Haute Vienne
365, route de Limoges
ZI Magret-Romanet
87000 LIMOGES
05.55.79.42.24

Secteur Charentes et Dordogne Nord
8, rue d'Angoulême
16220 MONTBRON
05.49.42.94.57

Mail : cbb@ipaper.com

Des professionnels à proximité de vos forêts

des champignons

mobilisent l'eau et le phosphore beaucoup plus efficacement que les racines des arbres en prospectant un volume de terre jusqu'à mille fois supérieur. Elles les aident ainsi à surmonter les périodes de sécheresse. En outre, on sait maintenant que les champignons épurent le sol de certains éléments toxiques en stockant métaux lourds et éléments radioactifs. Ils stimulent également la croissance des radicelles des arbres. Ils peuvent même s'associer à des bactéries pour synthétiser des antibiotiques afin d'aider les arbres à lutter contre certaines maladies et préserver ainsi leur hôte.

Tout cet univers souterrain, détruit aujourd'hui dans bon nombre de sols agricoles, est à préserver dans les sols forestiers. Il contribue à maintenir la productivité et la santé des peuplements. Ce capital, essentiel pour le sylviculteur, peut être durablement affecté par des pratiques inadaptées telles que les tassements causés par les engins de débardage.

Le code civil précise que, comme les fruits ou le bois, les champignons appartiennent au propriétaire de la parcelle boisée.

Jean-Marc Demené

CGF
Conseil Gestion Forestière

Yves LACOUTURE

Gestionnaire Forestier Professionnel

06.08.84.02.85 - ylac16@orange.fr

Conseil technique
Rédaction PSG
Évaluation propriétés boisées
Marquage et vente coupes de bois
Assistance maître d'ouvrage toutes opérations

Départements : 16-17-24-79-86-87

Construisons ensemble une forêt qui VOUS ressemble

Une demande préalable est maintenant exigée avant tout premier boisement

Désormais les plantations de plus de 0,50 hectare, réalisées sur des terrains non forestiers jusqu'alors, sont concernées par une évaluation environnementale au cas par cas (ordonnance du 3 août 2016 et décret du 11 août 2016). La réalisation d'un reboisement après coupe reste encore libre sans formalités supplémentaires.

La procédure d'examen au cas par cas est défini à l'article R. 122-3 du code de l'environnement.

Le propriétaire candidat au boisement adresse le formulaire CERFA n° 14734*03 à l'autorité environnementale, par voie électronique ou par pli recommandé. La demande est accompagnée du document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire », d'un plan de situation à l'échelle du 1/25 000e, du plan du projet ainsi que du plan des abords (100 mètres au minimum). On peut joindre par exemple des photographies aériennes datées, à une échelle comprise entre 1/2 000e et 1/5 000e. Ce plan doit préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que la présence de canaux, plans d'eau et cours d'eau.

La déclaration préalable concerne toutes les essences.

L'ensemble est accompagné d'au moins deux photographies datées de la zone à boiser, avec la localisation sur un plan du lieu des prises de vue, l'une permettant de situer le projet dans son environnement proche et l'autre le situant dans le paysage lointain.

Enfin, le cas échéant, une dernière carte doit positionner le futur boisement par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels il est susceptible d'avoir des effets.

A compter de la réception du dossier, l'autorité environnementale dispose d'un délai de quinze jours pour demander d'éventuels compléments d'information. L'absence de réponse dans un délai de 35 jours vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

Rappelons que pour un premier boisement situé en totalité ou en partie dans une zone Natura 2000, la procédure d'examen au cas par cas ne s'applique pas. Une étude d'incidence est ainsi obligatoire quelle que soit la surface à boiser en Charente-Maritime, dès 0,25 ha en Charente (ou sans minimum sur coteaux calcaires), et à partir de 0,50 ha en Deux-Sèvres et dans la Vienne.

Jean-Michel Clupeau

Nouvelles aides du Conseil Régional

PEUPLIER

- Créer un boisement de qualité en peuplier
- Remettre en production des peupleraies
- Produire du bois d'œuvre grâce à l'élagage des peupliers jusqu'à 7 mètres (*)

(*) Cette aide de la Région est complétée par une aide de l'Etat.

PEUPLEMENTS FEUILLUS

- Revaloriser des terrains occupés par des taillis dépérissants ou dégradés (opération de reboisement par exemple…).

PEUPLEMENTS FEUILLUS ET RESINEUX

- Revaloriser des terrains occupés par des taillis dépérissants ou dégradés (opération de reboisement par exemple…).

N'hésitez pas à prendre contact avec :

- Le CRPF Nouvelle-Aquitaine : Tél. : 05 49 52 23 08 / Courriel : poitou-charentes@crpf.fr
- Le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Tél. : 05 49 55 77 00

Les Propriétaires Forestiers Privés de Poitou-Charentes s'organisent

Dans le cadre de la Région Nouvelle-Aquitaine, il est important d'avoir une réelle reconnaissance.

Le Limousin a déjà regroupé ses trois syndicats départementaux. Les véritables partenaires économiques sont maintenant à l'échelle de la nouvelle Région et l'échelon départemental n'est plus pertinent, tant au niveau du nombre des adhérents que des surfaces forestières des départements.

De plus, nos trois anciennes régions ont chacune une caractéristique forestière dominante.

Les quatre syndicats départementaux ont donc décidé de fusionner pour créer le Syndicat de Sylviculteurs : Forestiers Privés en Poitou-Charentes.

Il n'existe plus qu'une structure juridique dont le siège est à la Maison de la Forêt Privée à Smarves (86).

Et les quatre vice-présidents sont les Présidents des anciens syndicats. Cela permet de conserver la proximité avec les adhérents, ce qui est indispensable pour conforter l'appartenance à une famille de propriétaires sur un territoire plus étendu.

Le Président : Eric Le Gallais

Les essences locales sont déjà impactées

Depuis 1950, la température moyenne a augmenté de 1,2°C. D'après les climatologues, la hausse continuerait pour atteindre, dans le pire des cas, + 6,4°C en 2100. Cette augmentation de température pourrait se traduire par une généralisation des sécheresses et des canicules estivales, une augmentation des tempêtes et une plus forte pluviométrie en période hivernale. La hausse des températures a, dans un premier temps, un effet bénéfique sur la croissance des arbres en augmentant la durée de végétation et la photosynthèse chlorophyllienne. Cependant, ces bénéfices sont vite anéantis par le manque d'eau au cours de la saison de végétation. Le forestier, qui travaille sur le long terme, doit en tenir compte pour choisir les variétés d'arbres à favoriser ou à implanter.

Ainsi, l'aire naturelle des essences forestières devrait se déplacer globalement vers le nord et en altitude. Certaines espèces souffriront et risquent même de disparaître. Dans la région, le Hêtre, actuellement en limite de son aire de répartition naturelle, en est l'exemple type. Le Douglas, arbre de moyenne montagne, verra sa place se réduire. Quant au Châtaignier, celui-ci a déjà bien été affaibli par les excès climatiques de ces dernières années et les attaques parasitaires (maladie de l'encre et surtout chancre de l'écorce). Il ne devrait subsister et fournir des produits de qualité que dans ses zones de prédilection, telles que les terres rouges (sols d'argiles de décalcification). Dans notre région, les chênes sessiles et pédonculés sont les essences les plus présentes. Les effets des accidents climatiques affectent déjà fortement les chênes pédonculés et de nombreux dépérissements ont été observés depuis la sécheresse de 1976. La canicule de 2003 a amplifié ce problème. Cette essence pionnière est présente sur de nombreuses stations, y compris sur sol séchant peu propice à son développement. C'est pourtant le chêne français qui a le plus grand besoin en eau. Lors des reboisements, il faut le cantonner aux stations de vallées. Le Chêne sessile, plus sobre, résiste mieux aux stress. Toutefois, il est à proscrire sur les sols trop filtrants et calcaires. Une étude démontre qu'au début du vingtième siècle, le pédonculé avait une croissance légèrement plus importante que le sessile. Depuis les années de sécheresse de 1972 et surtout de 1976, le Chêne sessile a gardé sa vigueur alors que le Chêne pédonculé a perdu près de 20 % de croissance. Par ailleurs les parasites tels que l'encre du chêne, présente dans le Sud-Ouest de la France, pourrait gagner notre région. L'oïdium, ce feutrage blanc présent sur les feuilles de chênes, devrait se développer avec la hausse des températures.

Autre conséquence du réchauffement : la substitution naturelle d'essences par d'autres. Par exemple, le Chêne pubescent ou le Chêne vert, par leur caractère thermophile, seront favorisés au détriment des

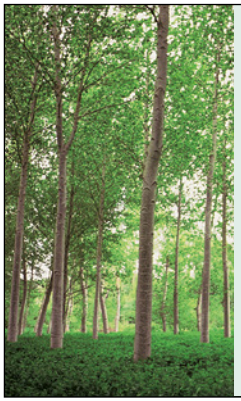

Poitou-Charentes :
10 % de la récolte française de peupliers !

SARL Productions Forestières de Bariteau

Achète des plantations de peupliers et des parcelles exploitées ou en friche à reboiser

E-mail : peupliersdupoitou@yahoo.fr
Fax : 01 42 33 02 32

par le changement climatique

grands chênes de plaine. Quant au Robinier faux-acacia, son développement en Poitou-Charentes est déjà bien engagé. Pour toutes ces essences, de nouvelles sylvicultures seront à imaginer. Pour les reboisements, certains résineux méridionaux originaires du bassin méditerranéen pourraient présenter localement un intérêt, comme le Sapin de Nordmann ou les cèdres.

Bois et Forêts

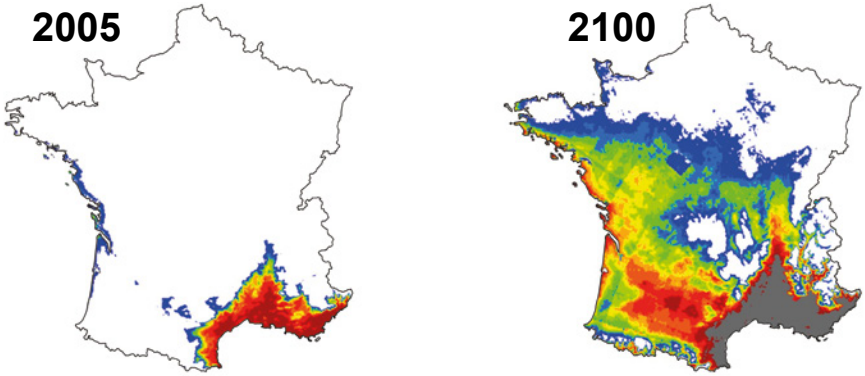

(sources : CARBOFOR, Badeau et al, 2005)

L'aire de répartition du Chêne vert couvrirait les ¾ de la France dans moins d'un siècle

Retour sur le questionnaire sur les essences atypiques

Fin 2016, nous vous avons sollicités par un questionnaire sur les essences atypiques dans le contexte du changement climatique.

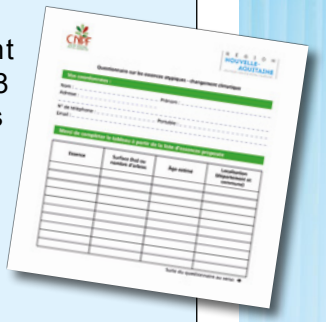

Nous remercions les 38 personnes ayant répondu. Grâce à eux, nous avons collecté 138 informations sur plus de 26 essences d'arbres différentes. Ces informations nous seront utiles pour la mise en place d'éventuelles observations ou expérimentations *(nous ne manquerons pas de prendre contact avec les personnes concernées).*

Il n'est pas trop tard pour nous répondre, soit en renvoyant le questionnaire rempli, soit en nous appelant au 05.49.52.23.08.

Le Gestionnaire Forestier Professionnel, un prestataire qualifié au service des sylviculteurs.

Yves Lacouture est Gestionnaire Forestier Professionnel (GFP) depuis 2013, et à son compte depuis mars 2016. Il est basé à Celette en Charente et intervient en Poitou-Charentes, Dordogne et Haute-Vienne.

Bois et Forêts : *Qu'est-ce-qu'un Gestionnaire Forestier Professionnel ?*

Yves LACOUTURE : La qualification de GFP, attribuée par le Préfet de région, atteste d'un niveau de compétence et d'expérience professionnelle. Elle requiert au minimum un brevet de technicien supérieur en Gestion Forestière et une pratique d'au moins trois ans. Cette reconnaissance est inscrite sur une liste nationale consultable notamment sur les sites du ministère de l'agriculture et du CNPF. Ce nouveau statut vient enrichir le panel des professionnels opérant en forêt privée. De plus ce gestionnaire peut être agréé expert judiciaire auprès de la cour d'appel de son choix pour constater des conflits.

B. & F. : *Quelle est votre expérience professionnelle ?*

Y. L. : Après avoir obtenu un Brevet de Technicien supérieur en gestion Forestière, j'ai débuté ma carrière au CRPF de Rhône-Alpes. J'ai ensuite été salarié du CETEF de la Charente durant 23 ans. Je m'occupais principalement des secteurs de la Charente Limousine et du Ruffecois. Dans un premier temps mes principales missions concernaient la vulgarisation forestière, les conseils auprès des petits propriétaires et le regroupement de parcelles. Suite à la tempête de 1999, mon activité s'est recentrée durant plus de 10 ans sur l'appui technique auprès des propriétaires pour le montage des dossiers d'aides publiques au nettoyage et à la reconstitution des parcelles sinistrées. J'ai créé et animé plusieurs associations syndicales de petits propriétaires dans les vallées à peupliers et dans les terres rouges à châtaigniers. J'ai également enrichi mon expérience en devenant correspondant observateur du Département de la Santé des Forêts. Je suis également certifié en tant que conseiller pour l'application des produits agropharmaceutiques (Certiphyto).

B. & F. : *Quels services offrez-vous aux propriétaires et quelles sont vos perspectives de développement ?*

Y. L. : Les services que je propose sont principalement axés sur la gestion forestière. Cela comprend entre autres les conseils techniques, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et la rédaction de documents de gestion durable comme les plans simples de gestion et les Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) avec programme de coupes et de travaux.

Les propriétaires de moins de 25 ha qui ont une garantie de gestion durable et un contrat de gestion avec un GFP peuvent bénéficier d'avantages fiscaux au titre du Dispositif d'Encouragement Fiscal à l'Investissement (DEFI) contrat de gestion. Bien sûr j'élabore tout projet de boisement, d'amélioration des peuplements et de création d'infrastructures forestières, tant sur le plan technique qu'administratif. Je réalise des balivages, des marquages de coupes et leur mise en marché. Je travaille toujours en étroite collaboration avec les organismes publics, privés et institutionnels. Les services que je propose ne se limitent pas à la forêt de production. Ils peuvent également concerner les aspects environnementaux, paysagers ou pédagogiques. A terme je souhaite organiser des ventes groupées de bois.

Bois & Forêts

Point final pour la revue « Bois et Forêts de Poitou-Charentes »

La revue « Bois et Forêts de Poitou-Charentes », tirée à 8 600 exemplaires, est éditée par le CRPF depuis 1993. Après 25 ans de parution, ce 97ème numéro est le dernier de cette longue série. De nombreux sylviculteurs nous ont exprimé leur satisfaction à la lecture de cette revue et nous ont encouragés à poursuivre ce travail. Suite à la fusion des régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes ainsi que des trois CRPF au printemps 2017, ce bulletin ne paraîtra plus sous sa forme actuelle. Une réflexion est actuellement menée au sein du CNPF Nouvelle-Aquitaine afin de préparer une nouvelle publication pour 2018.

La fin de « Bois et Forêts » coïncide également avec le départ à la retraite de son rédacteur en chef, Jean-Marc Demené. Pendant près de 35 ans passés comme technicien dans la Vienne, « Marco » s'est particulièrement investi dans la filière bois énergie et dans la sylviculture du robinier. En outre, il aura été un vulgarisateur passionné et passionnant qui s'est beaucoup impliqué dans notre région. Il a été également le chef de file de programmes européens comme Compostela forêt.

Bois et Forêts

Vos prochains rendez-vous forestiers

Contact et renseignements complémentaires : **Isabelle BOISSEAU**
Téléphone : 05 49 52 23 08 - E-mail : poitou-charentes@crpf.fr

DATE	THEME	LOCALISATION
Lundi 27 novembre	La chênaie en peuplements irréguliers	Saivres (79)
Mercredi 6 décembre	Valoriser les produits forestiers	Secteur du Loudunais (86)
Vendredi 8 décembre	Vendre du bois	Buxeuil (86)
Jeudi 18 janvier	La tronçonneuse : utilisation et sécurité	Smarves (86)
Vendredi 26 janvier	Chêne : valorisation des taillis	Secteur Usson du Poitou (86)
Lundi 5 février	Chêne : éclaircie de taillis	Vernon (86)
Jeudi 8 et vendredi 9 février	**La tronçonneuse : utilisation et sécurité**	**Charente**
Jeudi 22 février	Remettre en valeur une parcelle dégradée	Loudunais (86)

BOIS ET FORETS de Poitou-Charentes

Rédaction :

Centre National de la Propriété Forestière
Délégation Nouvelle-Aquitaine
15 rue de la Croix de la Cadoue
BP. 40110 - 86240 Smarves
Tél.: 05 49 52 23 08 - Fax : 05 49 88 59 95
E-mail : poitou-charentes@crpf.fr
Site : www.cnpf.fr/nouvelle-aquitaine.

Directeur de la publication : J. M. Righi

Rédacteur en chef : J. M. Demené

Comité de rédaction : A. Rousset, J.M. Clupeau, I. Boisseau, J. M. Demené, J.M. Mounier

Comité de lecture : P. Mercier - La reproduction des articles parus est soumise à autorisation.

Conception & Réalisation :

PTLB - Communication - Tél.: 05 49 42 52 53

Impression sur papier certifié :

P. Oudin - 86000 Poitiers
issn : 1168-9803 - Dépôt légal à parution
Tirage 8600 exemplaires
Abonnement : tarif (1 an) : 10 € pour l'année civile (3 numéros)

Les articles présentés ne donnent que des indications générales. Avant toute application à un cas particulier, l'avis d'une personne compétente est conseillé.

Crédit photos :

- CRPF NA© CNPF
- Alexandre Guerrier - ©CNPF
- David Lenoir - CRPF NA© CNPF
- Jean-Paul Gayot - CRPF NA© CNPF

Avec la participation financière :

des Forestiers Privés en Poitou-Charentes
de BOISYLVI
du GDF des Deux-Sèvres
du GDF de la Charente-Maritime
de l'Association Sud Charente
du CETEF de la Charente

Centre National de la Propriété Forestière - Délégation Nouvelle-Aquitaine

La Forêt... notre savoir-faire.

Un établissement public, administré par des sylviculteurs élus, au service de 200 000 propriétaires de forêt privée. L'aide à la gestion forestière : c'est le rôle de nos conseillers de terrain implantés dans chaque département.

CNPF
CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE
NOUVELLE-AQUITAINE

DES FORESTIERS À VOTRE SERVICE

En bleu, les personnels du CRPF - En vert, les techniciens des structures associatives de développement forestier

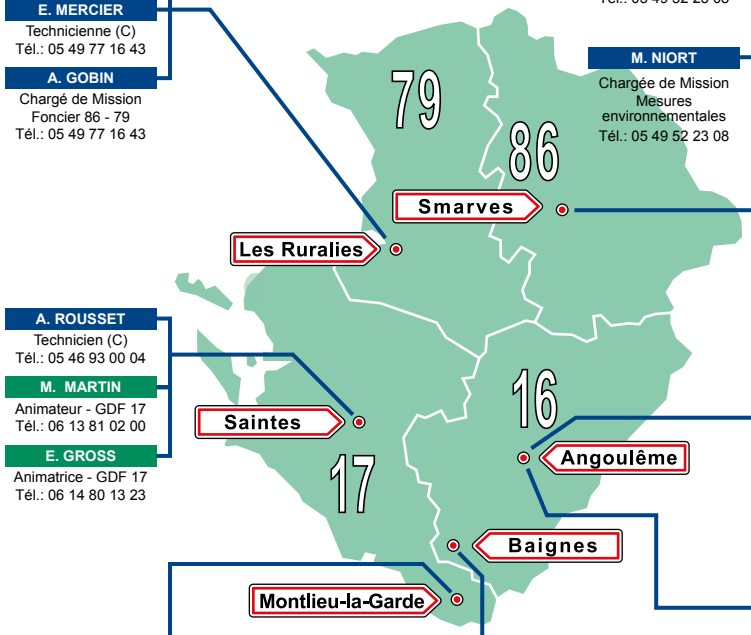

M. HOMMEAU
Ingénieur
Tél.: 05 49 77 16 43

E. MERCIER
Technicienne (C)
Tél.: 05 49 77 16 43

A. GOBIN
Chargé de Mission Foncier 86 - 79
Tél.: 05 49 77 16 43

D. LENOIR
Chargé de Mission Valoribois
Tél.: 05 49 52 23 08

M. NIORT
Chargée de Mission Mesures environnementales
Tél.: 05 49 52 23 08

J. M. RIGHI
Directeur-adjoint
Tél.: 05 49 52 23 08

I. BARRANGER
Technicienne
Tél.: 05 49 52 23 08

T. BRAN
Chargé de Mission (C) Mesures environnementales et boisements compensateurs
Tél.: 05 49 52 23 08

C. BOUREL
Chargé de mission Valoribois
Tél.: 05 49 52 23 08

A. ROUSSET
Technicien (C)
Tél.: 05 46 93 00 04

M. MARTIN
Animateur - GDF 17
Tél.: 06 13 81 02 00

E. GROSS
Animatrice - GDF 17
Tél.: 06 14 80 13 23

M. MOUNIER
Ingénieur
Tél.: 05 45 68 79 97

C. NIGEN
Technicien
Tél.: 05 45 68 79 97

A. DELBERGUE
Chargé de mission Optibois
Tél.: 05 45 68 79 97

Y. MARCILLAUD
Animateur (C) CETEF
Tél.: 05 45 69 23 27

M. BERGERON
Animateur CETEF
Tél.: 05 45 69 23 27

J.M. CLUPEAU
Technicien
Tél.: 05 46 04 19 32

J.M. MOUNIER
Animateur (C)
Association Sud Charente
Tél.: 05 45 78 63 21

(C) Correspondant observateur Département de Santé des Forêts.

« Ce courrier vous a été adressé sur la base des informations cadastrales transmises au CRPF. Si vous ne souhaitez pas être destinataire de nos courriers ou si vous souhaitez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du CRPF en indiquant vos coordonnées ».

Ce bulletin reçoit le soutien financier du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. La Région Poitou-Charentes soutient une mission d'assistance technique à la gestion forestière durable.

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

PEFC
10-31-3162
Certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.
pefc-france.org